

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 25 février 2014

N° 2014-08

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
27 FEV. 2014

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil quatorze, le 25 février à 15 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	14 février 2014	

Présents : MM. ASTRUC, AURADE, CAMBON, DONNADIEU, LAMOLINAIRE, LAVABRE, MARTY, MASSAT, MOUCHARD et ROUCOLLE.

Absents excusés : MM. AJAS, ASTOUL, DAGEN, GARRIGUES, MASSEGLIA et SAZY.

Assistaient à la séance : M. PELZER (représentant M. le Payeur Départemental), Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général), MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Personnel Syndical – Remplacement.

Les dispositions de la loi du 12 mars 2012 prévoient la possibilité de recrutement d'agents non titulaires pour différents cas de remplacement et en fixe les modalités.

Cette procédure doit être précédée d'une délibération de principe et c'est à ce titre que le Président propose, pour l'année 2014 et jusqu'au renouvellement du Comité Syndical, de l'autoriser à recourir à des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'agents permanents momentanément absents (congés de maladie, congés annuels et tout autre congé régulièrement octroyé).

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorise le Président, pour la durée de son mandat, à procéder au recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement d'agents momentanément absents.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE27...FEV...2014

ET DE SA PUBLICATION LE27 FEV. 2014.....

Montauban, le 28 FEV. 2014

Le Président,

Jean CAMBON

Fait et délibéré le 25 février 2014
Le Président,

Jean CAMBON